



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

AGENCE GUY HOQUET
CONFLANS SAINTE HONORINE
55, Rue Maurice Berteaux
78700 Conflans Sainte Honorine
Conflans78@guyhoquet.com

TRANSACTIONS

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du Bien	Honoraires (TTC)
De 0 € à 50 000 €	Forfait 5 000€
De 50 001€ à 100 000€	8 %
De 100 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6,5%
De 500 001 € à 700 000 €	6 %
Supérieur à 700 000 €	5 %
TERRAIN, PENICHE, BATEAU	10%

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	10 €/ M ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 €/ M ²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	10 €/ M ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 €/ M ²

Honoraires pour les locaux professionnels et commerciaux: 10% TTC du loyer triennal à la charge exclusive du locataire
sauf stipulation contraire sur le bail.